

CHARTRE D'ENGAGEMENT ET D'ACCESSIBILITE

Pour quoi cette charte ?

De manière réglementaire, l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps par la mise en œuvre d'un accueil à temps partiel ou discontinu, d'une durée adaptée de formation, de modalités adaptées de validation. Les adaptations portent également sur les supports pédagogiques.

Notre politique Handicap – Nos engagements généraux

Notre politique Handicap, une politique raisonnée et pragmatique, dimensionnée à notre société, met en valeur, avant tout, l'accueil des situations individuelles :

- Accueillir et écouter chaque demande de personnes en situation de handicap sans discrimination,
- Prendre en compte leurs besoins spécifiques en :
 - o Annonçant d'emblée l'accessibilité effective de la formation sur le programme
 - o Proposant dès la pré-inscription de prendre contact spécifiquement en cas de besoin d'adaptation
 - o Adaptant notre méthodologie d'intervention ou d'évaluation, autant que faire se peut.

Missions du Référent Handicap

ASSURER UNE VEILLE

- Identifier, actualiser les ressources disponibles (sites ressources, newsletters...)
- Capitaliser les informations nécessaires à la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap,

PSH ACCUEILLIR, ACCOMPAGNER

1. En amont du parcours

- Accueillir, écouter les personnes et évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard du handicap
- Informer et sensibiliser sur les conditions d'accessibilité et d'intégration aux actions de formations et évaluations de compétences
- Se mettre en lien avec le référent Handicap des entreprises clientes
- Contribuer avec le référent handicap des entreprises clientes au montage de dossiers administratifs utiles
- Évaluer les possibilités d'ajustements pédagogiques (avec les équipes dédiées) et d'accessibilité des bâtis (avec les fournisseurs de salle),
- Accompagner à la mise en place /déroulement du parcours le plus adapté conjointement avec les référents handicap des entreprises clientes
- S'assurer de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques permettant l'intégration de la personne
- Sensibiliser ou orienter la personne vers les prescripteurs conjointement avec les référents handicap des entreprises clientes

2. Pendant le parcours

- Assurer l'accueil et le suivi de la personne
- Concilier les conditions et la compensation du handicap avec l'appui du référent handicap des entreprises clientes

3. Après le parcours

- Préparer le bilan des stagiaires en situation de handicap
- Capitaliser sur la dimension handicap

INFORMER, SENSIBILISER

- Etre personne ressource sur la thématique Handicap
- Informer de son rôle et de sa disponibilité
- Lever les freins constitués par les représentations du handicap
- Diffuser une information actualisée notamment sur les obligations en termes d'accessibilité à la formation des PSH
- Sensibiliser les équipes pédagogiques (les sous-traitants)

DEVELOPPER UN RESEAU DE PARTENAIRES SUR LE TERRITOIRE

- Identifier les acteurs.
- Orienter les PSH auprès des acteurs utiles, selon les besoins
- Contribuer aux éventuelles dynamiques locales autour de projets liés au handicap

Notre référent handicap est : M. Cédric CRIPPA

Nous adresser un mail à duty.formatation@gmail.com , avec en objet : « **adaptation handicap** »

M. Cédric CRIPPA
Président de DUTY FORMATION

